

## Salaires en retard : manif' devant le rectorat

« Cette situation inadmissible n'est pas un cas isolé », dénoncent les assistants d'éducation (AED). Ils sont 2 200 en poste en Bretagne.

Alors qu'ils devaient être payés le 26 avril, les 2 200 assistants d'éducation (AED) de l'académie de Rennes ont reçu leurs salaires avec retard, le 3 mai (*Ouest-France* du 2 mai). La faute à un « incident informatique », explique le rectorat. Ces personnels se considèrent comme les « oubliés » de l'administration.

« Si la même chose était arrivée à des enseignants, la réaction aurait été immédiate », considèrent les syndicats FO, CGT et Sud éducation, rassemblés hier devant le rectorat d'académie à Rennes (Ille-et-Vilaine), alors qu'un appel à la grève avait été lancé pour la journée.

« Les problèmes de paiement de salaire sont récurrents : il suffit qu'un contrat soit transmis trop tardivement en début d'année ou encore d'un bug du logiciel de gestion financière, pour que les personnels subissent un retard. »

Les salaires des AED sont peu élevés. 1 500 € par mois pour un temps plein, à raison de 41 heures de travail par semaine. « Dans la réalité, la plupart d'entre nous travaillent à temps partiel. Recevoir notre salaire avec du retard, cela a des conséquences sur notre vie quotidienne. » Parmi les



Une trentaine d'assistants d'éducation (AED) ont manifesté, hier, à Rennes.

PHOTO : OUEST-FRANCE

assistants d'éducation, expliquent les syndicats, certains se sont retrouvés interdits bancaires, faute de pouvoir régler leurs factures.

Les syndicats rappellent aux AED victimes de ces retards de salaires qu'ils peuvent formuler un recours gracieux, ainsi qu'une demande d'aide exceptionnelle au service social en faveur des personnels du rectorat. « Le salaire doit alors être rattrapé sous la forme d'un acompte, correspondant à environ 80 % du salaire net. Le rattrapage est effectué le mois suivant. »

Olivier BERREZAI.

ILLE & VILAINE / RENNES :